

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2513

24 décembre 2009

SOMMAIRE

Altodomos	120624	Immobilière Schengen	120600
Amadis S.A.	120615	International Tyre Company S.A.H.	120601
André & André S.à r.l.	120582	International Upsilon S.A.	120592
Arclux S.A.	120613	JONI ALMA, Société Civile Immobilière	
A.R.G. Holdings S.A.	120579	120620
Associés du Progrès III S. à r. l.	120614	JT Import & Export S.à.r.l.	120599
Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.	120589	Les Parkings de Margoth et d'Arthur S.à r.l.	
Beagency Asset Management S.A.	120601	120617
Brasserie Walfer s.à r.l.	120616	Lobelia S.à r.l.	120586
B-Square S.à r.l.	120591	London Acquisition Luxco S.à r.l.	120615
Capitaux d'Investissements et de Résultats		LSREF Lux Investments X S.à r.l.	120593
S.A.	120607	Luxembourg IMIL Sàrl	120614
CDCH S.A.	120600	Lux-Lorraine Invest Holding SA	120616
Cemag S.A.	120609	Lux-Lorraine Invest Holding SA	120616
CEODEUX LPG Valves Technology S.A.		MarchlewskiLux S.A.	120615
.....	120620	M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique)	
CEODEUX S.A.	120622	S.A.	120592
Comoco	120623	Movi Finance S.A.	120623
Comoco	120608	Optec S.A.	120616
e-Clepsydra S.à r.l.	120624	Orascom Telecom Oscar S.A.	120609
Ecolise S.A.	120610	Pentagon S.A.	120624
Eurovadi's S.A.	120608	Pentagon S.A.	120624
Expertis	120616	Petit Marché Sàrl	120587
Gai Mattiolo Fashion S.A.	120621	Royal P.F. S.à r.l.	120591
Gamet Holdings S.A.	120615	Sesame Services S.à r.l.	120624
Green Cross Equity S.à.r.l.	120600	Sky on Demand Services S.A.	120583
Hellas Telecommunications Finance	120608	Svenska Finans Group Holding S.A.	120624
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) III	120609	Tansen Investments S.A.	120578
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) V	120614	TAQA Luxembourg S.à r.l.	120623
Heroville S.A.	120578	Technimobilière S.A.	120621
Ikopart 1	120601	Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l.	120579
		T.R. Engineering S.A.	120598
		Unilink Contractors Corporation S.A. ..	120613

Tansen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.663.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 24 août 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Anders WEILANDT, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à -la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 24th, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Anders WEILANDT, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the Company until the next annual meeting;

2. To reelect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the Company until the next annual meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009139419/19.

(090168001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Heroville S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 novembre 2009:

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Annamaria Lutti;

- Monsieur Claude Faber;

- Madame Maruska Ferrari;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Vittorio Meroni-Carlovingi, né le 28 octobre 1944 à Mendrisio (Suisse) et demeurant professionnellement au 32, Corso San Gottardo, CH-6830 Chiasso;

- Monsieur Aris Merlo, né le 12 juin 1972 à Bellinzona (Suisse) et demeurant professionnellement au 32, Corso San Gottardo, CH-6830 Chiasso;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2015.

4) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, Mr Lionel Capioux, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEROVILLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009149626/35.

(090180956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

A.R.G. Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.361.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2009, LAC/2009/45011, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société A.R.G. HOLDINGS S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg N° 28.361, ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Franck BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 22 septembre 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 27 avril 2005.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 9 avril 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017 du 15 mai 2009.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 22 octobre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139666/26.

(090168793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.124.

—
In the year two thousand nine, on the third of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on February 18, 2009, whose articles of association have been amended on July 24, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 145 124.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 140.-USD (one hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 112,875.-USD (one hundred twelve thousand eight hundred seventy five United States Dollars) to 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars) by the issue of 4 (four) additional redeemable shares of class A shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

4.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 140.-USD (one hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 112,875.-USD (one hundred twelve thousand eight hundred seventy five United States Dollars) to 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars) by the issue of 4 (four) additional redeemable shares of class A shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 4 (four) additional redeemable shares of class A as follows:

Class A shares

Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD 4

Intervention - Subscription - Payment

Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD, a Cayman limited Company, with registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the additional redeemable shares of class A and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A shares	USD
Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD	4 140

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 140.-USD (one hundred forty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars) represented by 3,229 (three thousand two hundred twenty nine) redeemable shares of class A."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 18 février 2009, dont les statuts ont été modifié en date du 24 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 145 124.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.-Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 140,-USD (cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 112.875,-USD (cent douze mille huit cent soixante quinze Dollars US) à 113.015,-USD (cent treize mille quinze dollars UD) par l'émission de 4 (4) parts sociales rachetable de classe A supplémentaires d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 140,-USD (cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 112.875,-USD (cent douze mille huit cent soixante quinze Dollars US) à 113.015,-USD (cent treize mille quinze dollars UD) par l'émission de 4 (quatre) parts sociales rachetables de classe A supplémentaires d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US chacune), par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription 4 (quatre) parts sociales rachetable de classe A supplémentaires comme suit:

Parts sociales de classe A

Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD 4

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD, une "limited company" des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant d'une procuration sous seing privé,

a déclaré souscrire 4 (quatre) parts sociales rachetable de classe A supplémentaires, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe A	USD	
Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD	4	140

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 140,-USD (cent quarante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 113.015,-USD (cent treize mille quinze dollars UD) représenté par 3.229 (trois mille deux cent vingt neuf) parts sociales rachetables de classe A."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46743. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153854/136.

(090186885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

André & André S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.871.

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée "ANDRE & ANDRE S.à.r.l.", avec siège social à L-4530 DIFFERDANGE, 4 Avenue Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.128871,

ici représentée par son gérant technique:

Monsieur Jorge DE ALMEIDA E CASTRO, indépendant, demeurant 19 Rue JF Kennedy L-4599 DIFFERDANGE

Et par sa gérante administrative:

Madame Liliana Goreti DOMINGUES DA SILVA, vendeuse, demeurant 12 Rue de la Fontaine L-4447 SOLEUVRE

2. Monsieur Jorge DE ALMEIDA E CASTRO, prénommée, agissant en nom personnel.

3. Madame Liliana Goreti DOMINGUES DA SILVA, prénommée, agissant en nom personnel.

- les parts sociales de la société "ANDRE & ANDRE S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Jorge DE ALMEIDA E CASTRO	50 parts
- Liliana Goreti DOMINGUES DA SILVA	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Par les présentes, Madame Liliana Goreti DOMINGUES DA SILVA, prénommée, déclare céder et transporter 50 PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Jorge DE ALMEIDA E CASTRO, prénommé, qui accepte.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1.00€ (un euro) symbolique, somme que le cédant déclare avoir reçu de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "ANDRE & ANDRE S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société ANDRE & ANDRE S.à.r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Jorge DE ALMEIDA E CASTRO	100 parts
TOTAL CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de: Madame Liliana Goreti DOMINGUES DA SILVA, prénommée, de sa fonction de gérante administrative

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jorge DE ALMEIDA E CASTRO, prénommé.

Telles sont les conventions des parties.

Fait à Differdange, le 29 octobre 2009.

Liliana Goreti DOMINGUES SILVA /
Jorge Miguel DE ALMEIDA E CASTRO.

Référence de publication: 2009140602/46.

(090170094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Sky on Demand Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 124.344.

In the year two thousand nine, on second of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Sky On Demand Services S.A." a société anonyme having its registered office in L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 124.344, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 669 of 20 April 2007 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 659 of 26 March 2009.

The meeting is opened at 9.30 a.m., with Mr Michael Christodoulou, general manager, residing professionally in L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To appoint GT Fiduciaire S.A. as commissaire aux comptes in place of Deloitte S.A. as réviseur d'entreprises;
2. To approve the interim accounts as of 2 November 2009;
3. To discharge the managers of their duties;
4. To put the company into liquidation;
5. To appoint Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ("Clerc") as liquidator; and
6. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to remove Deloitte S.A. as auditor of the Company and, by special vote, grants it discharge for its mandate up to this date.

As a consequence, the general meeting decides to appoint as a new statutory auditor of the Company GT Fiduciaire S.A., with registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, recorded with the the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 121.820.

Its mandate will terminate with the annual general meeting to be held in 2010.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the date of the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator the public limited company, "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable" in summary "CLERC", established in

L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number section B, number 92.376.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts for the period from 1 July 2009 until 2 November 2009.

A copy of said interim accounts will remain attached to the present deed to be filed therewith.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the directors Mrs Tanya PEARCE, Mr. Jérôme FOURIE and Mr. Michael CHRISTODOULOU for their mandate up to this date.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the deed, are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sky On Demand Services S.A.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.344, constituée suivant acte notarié en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 669 du 20 avril 2007 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 26 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Michael Christodoulou, general manager, demeurant professionnellement à L- à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Nomination de G.T. Fiduciaire S.A. comme nouveau commissaire en remplacement de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes intérimaires jusqu'au 2 novembre 2009;
3. Décharge à accorder aux administrateurs;
4. Mise en liquidation de la Société;

5. Nomination de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ("Clerc") en tant que liquidateur;

6. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la société et lui accorde décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire de la Société G.T. Fiduciaires S.A. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes intérimaires pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 2 novembre 2009.

Une copie desdits comptes intérimaires restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs Madame Tanya PEARCE, Monsieur Jérôme FOURIE et Monsieur Michael CHRISTODOULOU pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CHRISTODOULOU, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ - PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. LAC / 2009 / 46289. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009153877/170.

(090186606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lobelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.593.

Cette convention d'acquisition (la "Convention") a été conclue le 30 juillet 2009 (la "Date d'Exécution") par et entre:

1 Artal Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 105, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ci-après dénommée le "Vendeur" et représentée par Anne Goffard, administrateur délégué;

2 Artal Baking Group Limited, une société de droit gibraltarien, ayant son siège social Suite 1, Burns House - 19 Town Range, Gibraltar, ci-après dénommée l'"Acquéreur" et représentée par Louis Triay, administrateur;

Ci-après, chacune d'elles pourra être dénommée la "Partie" ou elles pourront être dénommées collectivement les "Parties".

Attendu que:

1. Lobelia S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 105, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Lobelia"), a été constituée le 22 avril 2008. le capital de Lobelia est actuellement représenté par 10.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale (ci-après les "Parts Sociales").

2. Le Vendeur souhaite vendre à l'Acquéreur, et l'Acquéreur souhaite acheter au Vendeur, les Parts Sociales suivant les termes et conditions tels que définis ci-dessous.

Les Parties ont convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. A dater de la Date d'Exécution, le Vendeur vend par cette Convention à l'Acquéreur et l'Acquéreur achète au Vendeur, les Parts Sociales, ainsi que tous les droits y attachés.

Art. 2. Le prix total d'achat des Parts Sociales s'élève à USD 4.000.000,- (le "Prix d'Achat"), représentant la valeur de marché des Parts Sociales.

Art. 3. Le Prix d'Achat est payé par enregistrement du montant en compte courant entre le Vendeur et l'Acquéreur à la Date d'Exécution.

Art. 4. Le Vendeur déclare et garantit à l'Acquéreur ce qui suit:

- les Parts Sociales ont été valablement émises;
- le Vendeur a la pleine propriété des Parts Sociales;
- il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit par lequel le Vendeur devrait vendre, transférer ou mettre les Parts Sociales en gage au profit d'un tiers.

Art. 5. Immédiatement après la conclusion de cette Convention, le Vendeur notifiera à Lobelia le transfert des Parts Sociales.

Art. 6. Cette Convention constitue l'intégralité des accords entre le Vendeur et l'Acquéreur dans le cadre des transactions qui y sont décrites et toute modification sera apportée uniquement par écrit.

Art. 7. Cette Convention est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et tout conflit sera soumis aux tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette Convention est exécutée à Luxembourg. Chaque Partie reconnaît avoir reçu sa copie originale.

*Pour Artal Luxembourg S.A. / Pour Artal Baking Group Limited
Anne Goffard / Louis Triay
Administrateur-délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2009141139/43.

(090170695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Petit Marché Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 54.

R.C.S. Luxembourg B 149.555.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEYNANDY, mit Amtswohnsitz in Clerf,

ist erschienen:

Frau Irene FIJNHEER, Geschäftsfrau, geboren in Haarlem (NL) am 15. Januar 1960, wohnhaft in L-9762 Lullange, Hausnummer 54.

handelnd im eigenem Namen sowie im Namen von:

Herrn Dirk Adriaan DE BRUIJN, ohne Beruf, geboren in Winkel (NL) am 08. April 1952, wohnhaft in L-9762 Lullange, Hausnummer 54.

auf Grund einer Vollmacht gegeben am 17. November 2009.

Welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur"-Paraphierung durch den handelnden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im Besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Blumen und Pflanzen sowie alle dazugehörigen Materialien, Verkauf von Lebensmittel und Dekorationsartikel.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "Petit Marché SARL" an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wintrange.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft der Gemeinde Wintrange durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf 12.400,00 Euro (zwölftausendvierhundert €) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je 124,00 Euro (hundertvierundzwanzig €).

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

1) Dirk De Bruijn, vorbenannt,	50 Anteile
2) Irene Fijnheer, vorbenannt,	50 Anteile
Total:	100 Anteile

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von 12.400,00 € zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Art. 7. Des Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte

veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer. Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise ein Tausend zwei Hundert Euro (1.200,00.-€)

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2010.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9762 Lullange, Hausnummer 54;
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer werden auf zwei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

1. Frau Irene FIJNHEER, vorbenannt
2. Herr Dirk DE BRUIJN, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Clerf.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Fijnheer, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 24 novembre 2009. Relation: CLE/2009/1156. Reçu soixante-quinze euros = 75.-€.

Le Receveur (gezeichnet): Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 25. November 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009153297/119.

(090186233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.344.

In the year two thousand nine, on the second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

That "Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 29th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2655 dated October 30th, 2008;

That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;

That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;

That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

120590

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 29 septembre 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2655 du 30 octobre 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46317. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144790/95.

(090175275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

B-Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 136.840.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bingoville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009153474/13.

(090186044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Royal P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 59, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 58.240.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 novembre 2009:

Résolutions:

1) Monsieur LEMOGNE Paul, commerçant, demeurant à L-7352 HELMDANGE, 6, rue Fritz Bintner, né le 11 mars 1942 à Luxembourg, cède la totalité des parts sociales (400) (quatre cents), d'une valeur de 12,50- Euros chacune (douze Euro cinquante centimes) à Mademoiselle PRAZANOWSKA Joanna Elzbieta, demeurant à 59-220 LEGNICA, 8, Romaiankowa, Pologne, née le 29 novembre 1985 à Brzeg Dolny (PI).

2) Madame LAMBERT Martine, commerçante, demeurant à L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté, née le 29 octobre 1953 à Buzegney (Vosges) (F), cède 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur de 12,50- Euros (douze Euro cinquante centimes) à Mademoiselle PRAZANOWSKA Joanna Elzbieta, précitée, et 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur de 12,50- Euros (douze Euro cinquante centimes) à Mademoiselle VENTURA Magalhas Suzana Marisa, ouvrière, demeurant à L-1130 Luxembourg, 16, rue d'Anvers, née le 21 mars 1980 à Lisbonne (P).

3) Madame LAMBERT Martine, précitée, donne sa démission comme gérante technique avec effet immédiat.

4) Est nommée nouveau gérant technique avec effet immédiat Mademoiselle VENTURA Magalhas Suzana Elzbieta, demeurant à L-1130 Luxembourg 16, rue d'Anvers, née le 21 mars 1980 à Lisbonne (P).

5) Suite à ces cessions de parts, le capital social de la Royal P.F. Sàrl sera dorénavant réparti comme suit:

- Mademoiselle PRAZANOWSKA Joanna Elzbieta	800 parts
- Mademoiselle VENTURA Magalhas Suzana Marisa	200 parts
Total	1000 parts

6) La Sàrl Royal P.F. sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'une des associées.

120592

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009

LEMOGNE Paul / LAMBERT Martine / PRAZANOWSKA Joanna
Elzbieta / VENTURA Magalhas Suzana Marisa.

Référence de publication: 2009152534/32.

(090184428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.239.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 novembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Michele GRECO, Administrateur, Président, administrateur de sociétés, 15, rue de Bettange, L-4974 Dip-pach, Luxembourg;

- Monsieur Antonio RANDAZZO, Administrateur-délégué, administrateur de sociétés, 3, Op der Hassel, L-6915 Roodt-sur-Syre;

- Monsieur Giuseppe PARRINO, Administrateur, administrateur de sociétés, 16, rue de la Chaux, L-8067 Bertrange;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 26 novembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 62.492

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre.

Pour M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153338/22.

(090185990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

International Upsilon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.805.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 19 novembre 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Mr. Patrick Moinet, né à Bastogne (Belgique), le 06.06.1975, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr. Olivier Liegeois, né à Bastogne (Belgique), le 27.10.1976, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr. Luc Gerondal, né à Kinshasa (Congo), le 23.04.1976, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr. Benoît Bauduin, né à Messancy (Belgique), le 31.03.1976, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société Réviconsult S.à r.l., domiciliée au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139013.

Ils achèveront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009153193/36.

(090185532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

LSREF Lux Investments X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.549.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on twenty-third of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Angela Lippolis, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on November 16th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSREF Lux Investments X S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.ar.l., prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR1,300 (one thousand three hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

as A managers

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

as B manager

- Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Angela Lippolis, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSREF Lux Investments X S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

120598

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR1.300 (mille trois cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
en tant que gérant "A"

- M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

en tant que gérant "B"

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lippolis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50135. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009153272/288.

(090185888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.437.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2009

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs en place jusqu'à ce jour, pour une nouvelle période de quatre ans:

- Madame Denise von GIENANTH, administrateur de société, née le 29.09.1947, demeurant à L-5855 Hesperange, 3, rue Jos Sunnen,

- Madame Marie-Odile RIES, administrateur de société, née le 09.08.1963, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch

- Monsieur Joël THYS, ingénieur, né le 03.08.1974, demeurant à L-6579 Rosport, 19, rue des Sources

- Monsieur Jean-Jacques RAUCHS, ingénieur, né le 15.07.1957, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch

- Monsieur Jean-Louis TREMONG, ingénieur, né 18.09.1950, demeurant à L-5855 Hesperange, 3, rue Jos Sunnen

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille treize.

2) Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer en qualité de réviseur d'entreprises la société PKF Abax Audit S.A. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, pour une période de 1 an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille dix.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.
Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2009153217/24.

(090185032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

JT Import & Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 12, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.777.

Im Jahre zweitausendneun, den zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

Herr Josef THELEN, Geschäftsmann, geboren am 3. Februar 1952 in Köln (Deutschland), wohnhaft in L-7520 Mersch, 12, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Und erklären andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an Dame Ilona RUMMLER, Geschäftsfrau, geboren am 4. Dezember 1959 in Köln (Deutschland), wohnhaft in D-54578 Wiesbaum (Deutschland), Lindenstrasse, 39,

fünfundvierzig (45) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "JT Import & Export S.à r.l.". mit Sitz in L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsduerferstrooss, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 2. Februar 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 553 vom 13. März 2009, eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B144777, zum Preise von einem Euro, welcher Preis Herr Josef THELEN, erklärt und bekennt von dem Ankäufer vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Dame Ilona RUMMLER, vorgeannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der fünfundvierzig (45) Gesellschaftsanteile.

Nach vorgeannter Abtretung fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss.

Auf Grund der Abtretung der Gesellschaftsanteile wird Artikel 6 der Statuten wie folgt umgeändert:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünf-hundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Josef THELEN, vorgeannt, fünf Anteile	5
2. Dame Ilona RUMMLER, vorgeannt, fünfundneunzig Anteile	95
TOTAL: einhundert Anteile	100

Zweiter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-7520 Mersch, 12, rue Grande-Duchesse Charlotte zu verlegen und somit den ersten Satz von Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mersch".

Dritter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 der Statuten wie folgt umzuändern:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Import und Export von Waren aller Art;
- der Schrotthandel und die Sondermüllentsorgung;
- der Handel mit Baustoffen und Baumaschinen;
- der Handel mit Kraftfahrzeugen aller Art,

sowie sämtliche Operationen welche direkt oder indirekt mit dem Zweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Zweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thelen, Rümmler, F. Unsen.

Enregistre à Diekirch, le 21 octobre 2009. Relation: DIE / 2009 /10153. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 29. Oktober 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009140229/52.

(090169275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 12 Octobre 2009

Résolution unique

Le conseil d'administration de la Société constate et accepte la démission avec effet immédiat de M. Pierre Denis et décide, en conformité avec l'article 11 des statuts, de nommer M. Serge Brunschwig ayant pour adresse professionnelle: 11 rue François 1^{er}, 75008 Paris - FRANCE, en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 09.

Sidney Toledano / Serge Brunschwig / Anthony Chalhoub

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153218/16.

(090185024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Immobilière Schengen, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 120.376.

—
Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF ABAX Audit, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de la société ABAX AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009153224/16.

(090185758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Green Cross Equity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

—
Extrait suite à un contrat de vente de parts sociales:

Suite à un contrat de vente de parts sociales signé sous seing privé en date du 22 septembre 2009, entre:

1. Monsieur Dirk VERSTRAETEN, demeurant au II, Kleine Reinaertdreef, B-9830 St Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

Et

2. La société Saver Holding A.G., avec siège social à CH-6300 Zug, 6, Poststrasse, R.C. Suisse, CH-170.3.008.527-0

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Dirk VERSTRAETEN, demeurant au II, Kleine Reinaertdreef, B-9830 St Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

déclare vendre à la société Saver Holding A.G., avec siège social à CH-6300 Zug, 6, Poststrasse, R.C. Suisse CH-170.3.008.527-0

500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Green Cross Equity S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.563.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009153219/25.

(090185012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Ikopart 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.490.

—
Mandat de commissaire:

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF ABAX Audit, R.C.S. B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF Abax Audit, R.C.S. B27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2014.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2009

1. Le actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 23 ZA Bourmicht L-8070 Bertrange. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009153221/19.

(090185775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Beagency Asset Management S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. International Tyre Company S.A.H.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 45.317.

—
L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven. Le dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.H.", ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 45.317, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 580 du 7 décembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Angelo ZITO, prénommé, occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée appelle aux fonctions de secrétaire Monsieur Jérôme ADAM, salarié, demeurant à Holzem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations éventuelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A.

2.- Transformation de la société de société anonyme holding en société de participations financières.

3.- Modification de la société en une société anonyme unipersonnelle et refonte des statuts.

4.- Changement du régime de signature statutaire.

5.- Nomination d'un administrateur unique.

6.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme holding en une société de participations financières.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'il n'y plus qu'un seul actionnaire et elle décide en conséquence et suite aux résolutions précédentes d'adapter les statuts de la société et de procéder à la refonte des statuts en ceux d'une société anonyme unipersonnelle:

"Denomination - Registered office - Duration - object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of „BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole shareholder, by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty six euros and sixty nine cents) consisting of 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a par value of EUR 24,789352 (twenty-four euros seven hundred eighty nine thousand three hundred fifty two cents) each.

The shares may be in registered or bearer form, or partly in one form or the other form, at the shareholder's option subject to the restrictions foreseen by law.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law to redeem its own shares.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two (2) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director(s) may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director, of which copies or extracts can be produced in justice or otherwise.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years. The statutory auditor shall be re-eligible and may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of the month of April at 3.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Applicable law

Art. 17. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de „BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt quatre Euros et sept cent quatre-vingt neuf mille trois cent cinquante deux cents (24.789352 EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme télex ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du

conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou des membres du conseil d'administration, appelé administrateur-délégué.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années. Le commissaire aux comptes est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Loi applicable

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des sociétés VENTOS MANAGEMENT S.A. et DELPHIA INVESTMENT CORP. de leur poste d'administrateur et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Angelo ZITO, actuellement administrateur et administrateur délégué de la société, comme administrateur unique pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

La société sera désormais valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur unique.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève environ à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angelo Zito, Jérôme Adam, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 novembre 2009. LAC/2009/47231. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009153262/334.

(090186050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.710.

Le domicile de la société anonyme CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RESULTATS S.A., 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- FMS SERVICES S.A.

- S.G.A. SERVICES S.A.

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric HERREMANS ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signatures

Référence de publication: 2009153231/15.

(090185172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.839.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 01.04.08 à 10h00

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 01.04.08, que les actionnaires ont:

- décidé de reconduire aux postes d'administrateurs de la société Messieurs Stephan PROBST, Marc HUBERTY et Jean Jacques MICHAUX jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

- décidé de nommer au poste de Commissaire aux comptes la société NAXIS SA, R.C Luxembourg n° B 125 515, une société avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009153348/17.

(090186271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Hellas Telecommunications Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.288.

—
Les membres suivants du conseil de surveillance de la Société ont donné leur démission avec effet au 30 novembre 2009:

- Domels S. à r. l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

- Enilec S. à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

- Karian S. à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour Hellas Telecommunications Finance

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009153349/18.

(090186263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Eurovadi's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.193.

—
EXTRAIT

En date du 20 novembre 2009, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Révocation de Monsieur Romain ZIMMER en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

2) Ratification de la nomination en tant que commissaire aux comptes de la société SD COMPTA Sàrl domicilié au 2c, rue des Jardins L-4961 Clémency, le nouveau commissaire reprenant et poursuivant pour une durée indéterminée le mandat de son prédécesseur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 20 novembre 2009.

Philippe COTTON

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009153350/18.

(090186254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Cemag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.751.

—
EXTRAIT

En date du 20 novembre 2009, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Révocation de Monsieur Romain ZIMMER en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- 2) Ratification de la nomination en tant que commissaire aux comptes de la société SD COMPTA Sàrl domicilié au 2c, rue des Jardins L-4961 Clémency, le nouveau commissaire reprenant et poursuivant pour une durée indéterminée le mandat de son prédécesseur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 20 novembre 2008.

Philippe COTTON

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009153351/18.

(090186250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Orascom Telecom Oscar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.471.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration prises en date du 22 octobre 2009 que Monsieur Karim Nasr, Administrateur A, est nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Karim Nasr agira en qualité de Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour ORASCOM TELECOM OSCAR S.A.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009153354/18.

(090186225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.291.

—
Les membres suivants du conseil de surveillance de la Société ont donné leur démission avec effet au 30 novembre 2009:

- Domels S. à r. l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Enilec S. à r. l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Karian S. à r. l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour Hellas Telecommunications (Luxembourg) III

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009153357/18.

(090186311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Ecolise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 149.554.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean CACCIATORE, administrateur de sociétés, demeurant 16, rue Nouvelle Route à B-4831 Bilstain, Belgique, né à Verviers le 3 décembre 1970,

2) Madame Isabelle TACHE, secrétaire de direction, demeurant 16, rue Nouvelle Route à B-4831 Bilstain, Belgique, née à Verviers le 28 février 1969,

3) Monsieur Didier LODOMEZ, administrateur de sociétés, demeurant au 12a Ster, à B-4970 Stavelot, Belgique, né à Verviers le 29 septembre 1965,

4) Madame Michèle ADRIEN, employée, demeurant au 12a Ster, à B-4970 Stavelot, Belgique, née à Fosse le 15 février 1967,

lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ECOLISE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de commerce de matériel dans le domaine de la production et transformation d'énergie particulièrement de chaudière à ionisation.

Elle pourra notamment réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra réaliser des activités connexes, liée à la gestion de ses participations: conseils en gestion, études diverses, organisation du financement, immobilier ou toute autre activité commerciale ou industrielle directement ou indirectement en rapport avec la gestion de ses participations.

Elle a enfin pour objet la réalisation pour des tiers de toutes études dans les domaines se rapportant à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Cession d'actions.

6.1 Les restrictions suivantes s'appliquent à la cession des actions de la Société.

Agrément

6.2. Les actions de la Société ne peuvent être cédées à des non actionnaires que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Droit de préemption

6.3 L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration en indiquant le nombre et le numéro des actions à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Dans les quinze jours, le conseil d'administration transmet cette offre aux autres actionnaires, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information donnée par le conseil d'administration, les autres actionnaires font savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption.

Si, passé ce délai de trente jours, toutes les actions ne sont pas préemptées et acquises par les actionnaires, le cédant pourra vendre ses actions au cessionnaire proposé au conseil d'administration.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax ou courrier électronique avec accusé de réception.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax ou courrier électronique avec accusé de réception.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Toutefois le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Jean CACCIATORE prénommé, quatre vingt	(80) actions,
2. Madame Isabelle TACHE prénommée, quatre vingt	(80) actions,
3. Monsieur Didier LODOMEZ prénommé, quatre vingt	(80) actions,
4. Madame Michèle ADRIEN prénommée, quatre vingt	(80) actions,
TOTAL: trois cent vingt	(320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100% de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000. EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Jean CACCIATORE, administrateur de sociétés, de nationalité belge, demeurant 16, rue Nouvelle Route à B-4831 Bilstain, Belgique, né à Verviers le 03 décembre 1970.

b) Madame Isabelle TACHE, secrétaire de direction, demeurant 16, rue Nouvelle Route à B-4831 Bilstain, Belgique, née à Verviers le 28 février 1969.

c) Monsieur Didier LODOMEZ, administrateur de sociétés, demeurant au 12a Ster, à B-4970 Stavelot, Belgique, né à Verviers le 29 septembre 1965.

d) Madame Michèle ADRIEN, employée, demeurant au 12a Ster, à B-4970 Stavelot, Belgique, née à Fosse le 15 février 1967.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

FISCALIS (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund, R.C.S. Luxembourg B 88656.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

5. L'Assemblée générale nomme Monsieur Jean CACCIATORE, préqualifié, administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 alinéa 3 des statuts. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par leur seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CACCIATORE, I. TACHE, D. LODOMEZ, M. ADRIEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49609. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009153242/181.

(090186228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Unilink Contractors Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.489.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 9 novembre 2009

- La démission de Monsieur David PASCIUTO est acceptée

- La cooptation de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme nouvel Administrateur est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

S. COLLEAUX / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153352/17.

(090186237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Arclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.

R.C.S. Luxembourg B 98.932.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RINNEN-PÜTZ Danièle.

Référence de publication: 2009153483/10.

(090185972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) V, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.289.

Les membres suivants du conseil de surveillance de la Société ont donné leur démission avec effet au 30 novembre 2009:

- Domels S. à r. l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Enilec S. à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Karian S. à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour Hellas Telecommunications (Luxembourg) V

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009153372/18.

(090186332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Associés du Progrès III S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.327.

EXTRAIT

Le présent document est établi en vue de mettre à jour:

- l'adresse professionnelle de M. Michael Dalton, Gérant A de la Société, qui est désormais au 5 Houston Center, 1401 McKinney Street, Suite 2700, Houston, Texas 77010;
- l'adresse du siège social des associés de la Société, Quantum Energy Partners III, LP et Quantum Parallel Partners III, LP, qui est désormais au 5 Houston Center, 1401 McKinney Street, Suite 2700, Houston, Texas 77010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009153370/19.

(090186348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 17 novembre 2009

L'actionnaire a décidé:

- De nommer Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Waterford en Irlande, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe B du conseil de gérance avec effet au 17 novembre 2009 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
- De nommer Jean Claude Koch, né le 25 avril 1952 à Luxembourg en Luxembourg, demeurant au 6, rue Nicolas Petit, L - 2326 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe B du conseil de gérance avec effet au 17 novembre 2009 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Référence de publication: 2009153733/17.

(090186441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 564.322,90.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Le siège de Stichting Cikonio, actionnaire de la Société, est transféré du 90, Veenweg, 2631 CM Nootdorp, Pays-Bas au Ambachtshof 16c, 2632BB Nootdorp, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Frank Welman

Gérant

Référence de publication: 2009153342/14.

(090186058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

Suite à la lettre signée en date du 23 octobre 2009, le Conseil d'Administration de la société Gamet Holding S.A. a été avisé de la démission de l'Administrateur de classe B suivant à compter du 30 novembre 2009:

- Monsieur Piotr Chelmi ski né le 17 octobre 1964, à Warszawa en Pologne et ayant pour adresse professionnelle 84, rue Torunska apt. 42, PL-03-226 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gamet Holdings S.A.

Joost Mees

Administrateur A

Référence de publication: 2009153343/15.

(090186229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Amadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.667.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2009, Monsieur Max CHEVIGNE, demeurant à METZ (F-57000), 1 Bis, Rue du Coëtlosquet, a été nommé en qualité de commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes du 31 décembre 2010, en remplacement de la société EURAUDIT S.à.r.l. qui a été révoquée aux termes de cette même délibération.

Pierre GUERIN.

Référence de publication: 2009153489/12.

(090185896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

MarchlewskiLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.104.

Resignation as director of the board

I hereby resign as a Director of the Board for MARCHLEWSKILUX S.A. with immediate effect.

Luxembourg, December 1st, 2009.

Peter ENGELBERG.

Démission en tant qu'administrateur au conseil d'administration

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de MARCHLEWSKILUX S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2009153507/13.

(090186162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Brasserie Walfer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 80, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRASSERIE WALFER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009153514/11.

(090186301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Optec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 34.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153515/11.

(090186300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Expertis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPERTIS

Signature

Référence de publication: 2009153516/11.

(090186306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Lux-Lorraine Invest Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.550.

Les comptes annuels au 31.12.2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153523/10.

(090185892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Lux-Lorraine Invest Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.550.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153524/10.

(090185886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Les Parkings de Margoth et d'Arthur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg B 149.537.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Birghitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LES PARKINGS DE MARGOTH ET D'ARTHUR S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, détenir, gérer, louer et mettre en valeur toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Mme Birgitte KORNERUP, prénommée, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.400.- Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Birgitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

2. Le siège social de la Société est établi à L-5368 Luxembourg, 27, rue de Neuhaeusgen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. KORNERUP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49411. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153248/178.

(090185971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

CEODEUX LPG Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.594.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2009, le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Schmitz, M. Marc Schaus et M. Philippe Schmitz ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Clerc S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009153367/21.

(090186369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

JONI ALMA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 3.910.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2009

Les associés décident à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société JONI ALMA, Société Civile Immobilière, à l'adresse suivante:
23 Avenue Grande Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153383/16.

(090186253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GAI MATTIOLO FASHION SA qui s'est tenue en date du 25 novembre 2008, que Monsieur Antonio FINOCCHIARO, demeurant à 201033 MINSK (Belarus), 26-208, Vostchnaia, a été nommé comme nouvel administrateur C avec mandat jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153344/15.

(090186111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

—
L'an deux mil huit, le trentième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TECHNIMOBILIERE S.A. avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88475, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1431 du 3 octobre 2002, et modifié une dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 4 août 2008, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C numéro 46 du 9 janvier 2009 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 8 octobre 2009.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital social de la Société est fixé à TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 340.000,-) représenté par TROIS MILLE QUATRE CENTS (3.400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration de la Société, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de EUR 5.040.000,- (cinq millions quarante mille euros).

3.- Que dans sa réunion du 8 octobre 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 338.000,- (TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS),

pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 340.000,-) à SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 678.000,-) par la création de TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (3.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique existant LUSOL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, laquelle a souscrit les TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (3.380) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 338.000,- (TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'une déclaration de souscription.

La somme de TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 338.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, les premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 678.000,-) représenté par SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS (6.780) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune".

3^{ème} alinéas Le conseil d'administration de la Société, est autorisé à augmenter le capital social actuel de SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 678.000,-) jusqu'au montant de CINQ MILLIONS QUARANTE MILLE EUROS (EUR 5.040.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans".

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC / 2009 / 46408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009153265/69.

(090186129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

CEODEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.593.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2009, les mandats d'administrateur de M. Jean-Claude Schmitz, M. Marc Schaus, Mme Isabelle Schmitz et M. Philippe Schmitz ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- Mme Isabelle SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

Lors de cette même assemblée le mandat de CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange a été renouvelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009153365/23.

(090186379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.212.

Suite à la lettre signée en date du 16 octobre 2009, le conseil de gérance de la société TAQA Luxembourg S.à r.l. a été avisé de la démission du Gérant suivant à compter du 16 octobre 2009:

Démission de Gérant suivant avec effet au 16 octobre 2009:

Monsieur Peter Edward Baker Homek, né le 09 août 1969 aux États-Unis, et ayant pour adresse 7th FL, Jawazat Street, ADWEA Research Centre, Abu Dhabi, aux Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2009153341/15.

(090186031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 92.839.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 02.01.09 à 10h00

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 02.01.09, que les actionnaires ont:

- décidé de remplacer l'administrateur Monsieur Jean-Jacques MICHAUX par Madame Line KAUTHEN, employée privée, née le 16 novembre 1985 à Séoul (Corée du Sud), domiciliée au 25, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg
- remplacer l'administrateur Monsieur Marc HUBERTY par Madame Maria Luigia PROBST, retraitée, née le 19 mai 1921 à Trissino (Italie), domiciliée au 18, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009153347/16.

(090186280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

- Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153375/22.

(090186179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pentagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château.
R.C.S. Luxembourg B 100.075.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PENTAGON S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153476/11.

(090186048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pentagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château.
R.C.S. Luxembourg B 100.075.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PENTAGON S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153477/11.

(090186051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Svenska Finans Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 53.153.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009153510/10.

(090186030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

**Sesame Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. e-Clepsydra S.à r.l.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 111.050.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, 30/11/2009.

Référence de publication: 2009153511/11.

(090186246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Altodomos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'ltzig.
R.C.S. Luxembourg B 124.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTODOMOS

Signature

Référence de publication: 2009153512/11.

(090186304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.
